



Commission des Classes moyennes et du Tourisme

Procès-verbal de la réunion du 08 février 2022

La réunion a eu lieu par visioconférence.

Ordre du jour :

1. 7935 **Projet de loi portant modification de :**
1° la loi modifiée du 19 décembre 2020 ayant pour objet la mise en place d'une contribution temporaire de l'État aux coûts non couverts de certaines entreprises ;
2° la loi modifiée du 19 décembre 2020 ayant pour objet la mise en place d'une nouvelle aide de relance

- Présentation et adoption d'un projet de rapport
2. **Divers**

*

Présents : Mme Semiray Ahmedova, M. Guy Arendt, Mme Simone Beissel, Mme Tess Burton, M. Sven Clement, Mme Francine Closener, M. Emile Eicher, M. Félix Eischen, Mme Stéphanie Empain, Mme Chantal Gary, Mme Carole Hartmann, M. Roy Reding, M. Marc Spautz

Mme Myriam Cecchetti, observateur délégué

M. Christian Lamesch, du groupe parlementaire DP

M. Dan Schmit, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Gilles Roth

M. Lex Delles, Ministre des Classes moyennes

*

Présidence : Mme Simone Beissel, Présidente de la Commission

*

1. 7935 **Projet de loi portant modification de :**
1° la loi modifiée du 19 décembre 2020 ayant pour objet la mise en place d'une contribution temporaire de l'État aux coûts non couverts de certaines entreprises ;
2° la loi modifiée du 19 décembre 2020 ayant pour objet la mise en place d'une nouvelle aide de relance

Présentation et adoption d'un projet de rapport

La Présidente-rapporteuse, Mme Simone Beissel (DP), présente son projet de rapport pour le projet de loi sous rubrique.

Aucun membre de la Commission ne soulevant un commentaire ou une question sur ledit rapport, il est ensuite passé au vote sur le rapport.

Les groupes politiques CSV, DP, LSAP et *déi gréng* ainsi que la sensibilité politique *Piraten* votent pour le projet de rapport sous rubrique (12 voix).

La sensibilité politique ADR s'abstient (1 voix).

2. Divers

Aucun point divers n'est abordé.

Procès-verbal approuvé et certifié exact